

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Plan d'investissement autoroutier: participation du Département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du nouveau Plan d'Investissement Autoroutier mené par l'Etat sur le réseau autoroutier concédé,

- d'approuver la participation du Département des Bouches-du-Rhône au financement des opérations « A51- Modification du diffuseur de Cadarache pour faciliter l'accès au site d'ITER » à hauteur de 1M€ (pour le carrefour giratoire à créer au droit de la porte de la Cité) et « A7 - Complément de l'échangeur Salon Nord » à hauteur de 4,85M€.
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les protocoles de financement correspondants selon le modèle joint au rapport.

La dépense de 5,85M€ sera financée au chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée